L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 FEVRIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERGE,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 8 FEVRIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles.—Plusieurs résidences de choix en cette cité sur rues Royale et Dauphine—Assez autres magasins et boutiques et plusieurs de choix dans les premiers, deuxième et troisième districts.

Par Théodile J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, maisonnette rue St. Philippe.

Par S. Guimelli, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Magnin, vente sans réserve d'une propriété rue Mallous, près du marché français, et d'une autre propriété rue Poètes, près du marché Washington.

Par D. H. Mighy & fils, aux Nos 108et 110 de la rue des Magasins, fabrique, verrerie.

Assez sur la levée, au pied de la rue Lafayette-Sale.

Par C. Walton, sur la levée, en face de la rue Poydras, fabr.—Assez, par 206 95 rue des Magasins, sil, garbanzos.

Grandes occasions.—Aujourd'hui à midi à la bourse d'encan St Charles en propriété de choix de la ville, assez-vous comme devant être vendues positivement, pour le compte de succession et autres par C. E. Girardey, encanteur. Le lots comprend des magasins et résidences situés dans des quartiers les plus populaires des 1er 2d, 3me et 4me districts. Les propriétés sont en bon état, et sont bien louées, offrant une garantie pour un placement sûr et plus avantageux qu'aucun autre sur le marché. L'attention de nos lecteurs y est spécialement appelée. Pour les conditions et les termes, voyez les annonces donnant les descriptions des propriétés.

Foin. Foin. Foin.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Fournaise et Verreries—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

La politique aux Etats-Unis.

Le pays le plus heureux serait assurément celui qui n'aurait pas de politique intérieure, celui où les fonctions gouvernementales seraient devenues de simples fonctions administratives, et où les parlements n'auraient à jouer qu'un rôle d'examen et de révision des comptes. Mais c'est là une utopie et il faut croire que les partis sont nécessaires à la vie d'un peuple libre. Encore faut-il, cependant, que ces partis représentent une idée qui ait quelque chose d'élevé et de séduisant pour les peuples qu'elle a la prétention de passionner.

Dans la république française, les républicains, en pleine lune de miel de majorité, aspirent à contrôler l'administration, la magistrature et l'armée.

Les partis qui ont eu le pouvoir en France se sont toujours appuyés pour se maintenir sur le zèle des préfets et des maires, sur la fidélité de l'armée et sur le concours des tribunaux. Le parti républicain qui n'a cessé de blâmer l'abus fait de l'autorité gouvernementale, ne peut émettre la prétention de continuer cet abus à son profit, mais il tient à enlever à ses adversaires l'influence qu'ils ont conservée sur ces trois grands corps, en décapitant les chefs.

S'il est à souhaiter que leur désir de changer les hommes qui sont à la tête de ces grands organismes sociaux, n'aille pas jusqu'à porter atteinte à des institutions qui sont un instrument de force réelle pour la France, on comprend, néanmoins, qu'il y a dans la prétention du parti républicain un côté logique et rationnel, un but politique qui a sa grandeur, puisque ce but est d'assurer la permanence et la solidité de la république.

Si nous reportons nos regards vers les Etats-Unis, nous y trouvons de la part de ceux qui détiennent le pouvoir, le même désir de contrôler les moyens d'exercer une influence politique, et par suite une politique intérieure ayant un but analogue. Mais combien peu la comparaison est à l'avantage de ce pays ? La division de la république américaine en Etats autonomes quant à leur gouvernement intérieur, prive l'administration fédérale de tout contrôle sur les gouverneurs, les maires et autres autorités civiles locales.

D'un autre côté, si l'armée peut bien encore servir d'instrument passif à une intervention illégale dans les élections, elle n'est pas sujette en ce moment à des mutations dans les commendements qui puissent servir aux vues du président. Sur quoi donc va s'exercer l'action du premier magistrat de la république en vue de se créer des instruments politiques ? A part la nomination des avocats de district, fonctionnaires de l'ordre judiciaire qui peuvent être appelés à jouer un rôle dans les procès politiques, la prérogative présidentielle ne trouve plus à s'appliquer qu'à des maîtres de poste et à des douaniers, nous allions oublier les marshalls qui sont les huissiers des Cours des Etats-Unis.

Déplacer des maîtres de poste, des douaniers et des huissiers! Voilà à quoi le système de la rotation des emplois a réduit la politique gouvernementale d'un président des Etats-Unis et de son cabinet! Voilà ce qui a été l'objet de toutes les préoccupations de M. Hayes, depuis son avènement au pouvoir, de toutes les intrigues qui se sont agitées autour de lui, et des luttes homériques engagées au Sénat par un illustre sénateur du même parti, M. Conkling, en désaccord avec le président sur le choix des douaniers de New York!

Il y a là certainement une singulière application du contrôle politique du gouvernement. Elle a eu, depuis qu'elle existe, des conséquences très graves. Non seulement les fonctions de maîtres de poste et de collecteurs des ports ont été souvent confiées à des hommes incompétents et sans la moindre expérience, mais elles l'ont été avec la condition *sine qua non* que ces hommes devaient employer toute leur intelligence, toute leur énergie, tout leur zèle, à servir les desseins politiques de celui qui les nommait. Au lieu d'être les serviteurs du public, ils devaient être férocement les meneurs d'un parti, dont les intérêts devaient passer avant ceux du commerce ou du public. C'est là un des abus les plus criants parmi les aberrations auxquelles est arrivée la république américaine.

Que le maître de poste ou le collecteur du port s'appelle Jones, Heary ou Peter, peu nous importe, car nous savons que ce n'est ni son honnêteté, ni sa capacité qui l'a fait choisir, mais sa docilité à se faire l'instrument des vues politiques du président en mettant de côté tout scrupule.

Les changements qui viennent d'être effectués en Louisiane dans les emplois fédéraux, sont annoncés comme ayant pour principal objet d'amener la division du parti démocrate dans cet Etat et d'assurer le triomphe du candidat républicain à la présidence en 1880. Tenons-nous le pour dit. Cela ne nous paraît nullement justifier les complaintes que deux cerafrères adressent à l'ancien chef des sbires de Warmoth et de Kellogg.

Si les démocrates arrivent au pouvoir en 1880, ils ne sauraient mieux mériter du pays qu'en extirpant cette lèpre de notre politique, la rotation des emplois, qui a été si malheureusement introduite dans nos mœurs sous la présidence de Jackson. Car s'il est deux administrations qui doivent être à l'abri des changements périodiques que subissent les fonctions sujettes à l'élection, c'est assurément celle des postes et celle des douanes. Mais il faudrait en partir dégoûté du service en exemple et une abrogation de loi n'a pas encore été prononcée.

Chaque parti reconnaît la nécessité d'une profonde réforme dans le service civil et Grant lui-même a fait à ce sujet de belles professions de foi, mais c'est à qui ne prêchera pas d'exemple. Les présidents se suivent et se ressemblent désespérablement sous ce rapport. La politique ne changera pas tant que durera le règne des politicaillons.

UN NOUVEAU JOURNAL.—On verra par une annonce qu'une nouvelle feuille quotidienne française, *Le Petit Journal*, doit faire son apparition Lundi. *Le Petit Journal* sera publié comme journal du soir par une Société. Ses bureaux sont établis rue de Chartres No. 102.

Nous souhaitons bonne chance à notre nouveau voisin, dont la rédaction sera, croyons-nous, confiée à M. Charles Bléton, écrivain de talent et connu depuis longtemps dans le journalisme.

Les Shadines font de délicieux sandwichs.

LA SECTION 5530 DES REVISED STATUTES DES ETATS-UNIS EST CONSTITUTIONNELLE. — D'APRÈS LES JUGES WOODS ET BILLINGS.

Cette *section* déclare que

Si deux ou plus de deux personnes, dans un Etat ou un territoire, conspirent, à l'effet d'empêcher, par la force, l'intimidation ou des menaces, qu'un citoyen, qui est légalement autorisé à voter, n'appuie légalement l'élection d'un électeur pour président ou vice-président des Etats-Unis, ou de nuire à un citoyen, dans sa personne ou dans ses biens, à cause de l'appui qu'il aura donné, chacune de ces personnes devra être punie d'une amende de $500, ou moins, de $5000 au plus, ou d'un emprisonnement (avec ou sans travaux forcés) de six mois au moins, de six ans au plus, ou par l'amende et l'emprisonnement.

—Les défendeurs J. Carneal Goldman et autres, étaient accusés d'avoir, le 12 octobre 1878, dans la paroisse Tensas, en Louisiane, par des actes de violence, mis certains habitants de la localité dans l'impossibilité d'exercer le droit de suffrage en faveur d'un citoyen qui aspirait aux fonctions de représentant de l'Etat à la Chambre. Ils maintenaient que le pacte fondamental n'autorise pas le Congrès à adopter une pareille loi.

Les juges Woods et Billings, devant qui le point s'est plaidé, ont décidé que l'article 5530 sur lequel reposent les accusations est constitutionnel.

La section 2 de l'article 1 de la constitution—disent les magistrats—déclare que la Chambre des représentants devra être composée de membres choisis tous les deux ans, par le peuple de chaque Etat, et les électeurs devront avoir les qualités exigées des électeurs qui choisissent les membres de la plus nombreuse des deux Chambres de la Législature de l'Etat.—La section 4 du même article veut que la Législature de chaque Etat indique le temps et les lieux auxquels il devra être procédé aux élections de sénateurs et de représentants, la manière dont il faudra y procéder, mais il ajoute que le Congrès, à une époque quelconque, peut y faire des changements, excepté en tant qu'il s'agit du choix de sénateurs.—La dernière clause de la section 8, article 1, déclare que le Congrès aura le pouvoir d'adopter toutes les lois nécessaires à l'exercice des pouvoirs ci-dessus mentionnés, de tous les autres pouvoirs dont la constitution revêt le gouvernement des Etats-Unis, un département ou un fonctionnaire quelconque du gouvernement.

Si la section 2 de l'article 1 accorde le droit de voter, pour des membres du Congrès, aux électeurs que l'Etat autorise à voter pour les membres de la plus nombreuse des deux Chambres de la Législature, le Congrès peut, par une loi, protéger ce droit.

Il a été décidé—dans la cause des Etats-Unis contre Reese, 92 U. S. 218 et dans celle des Etats-Unis contre Crenkshank —que le Congrès peut protéger les droits et les immunités créés par la constitution ou qui dépendent d'elle. Il est vrai que la cour suprême des Etats-Unis a décidé, dans la cause de Minor contre Happersett, 21 Wall. 178, que la constitution n'a donné le droit de suffrage à personne, et que les Etats-Unis n'ont pas, dans les Etats, de votants qu'ils aient créés, mais ce langage s'applique seulement à ceux qui exercent le droit de suffrage aux élections de fonctionnaires d'Etats,—et dans la cause des Etats-Unis contre Reese, 92 U. S. 218, la cour suprême ne se prononce pas sur l'effet de l'article 1 de la section 4 de la constitution quant aux élections de sénateurs et de représentants.

La constitution ne décrit pas une classe qui, indépendante des lois d'un Etat, ait le droit de voter pour les membres du Congrès, mais la section 2 de l'article 1 déclare, de la manière la plus formelle, que les membres du Congrès devront être choisis par le peuple des différents Etats, et que les les électeurs devront avoir les qualités exigées de ceux qui élisent les membres de la plus nombreuse des deux Chambres de la Législature de l'Etat.

Cette clause de la constitution donne-t-elle le droit de voter pour les membres du Congrès à l'électeur qui, aux yeux de la loi d'un Etat, peut voter pour les membres de la plus nombreuse des deux Chambres de la Législature ? Pour nous, il est clair qu'elle le lui donne. Si un Etat tentait, par une loi—bien qu'en n'établissant aucune distinction de race, de couleur ou de condition antérieure—de priver du droit de voter pour les membres du Congrès ceux qui auraient les qualités requises pour prendre part au choix des membres de la plus nombreuse des deux Chambres de la Législature, un semblable acte serait-il constitutionnel ? Il est clair qu'il ne le serait pas ; il est tout aussi clair que l'Etat de la citoyen d'un droit qu'il tient de la constitution des Etats-Unis, constitution qui lui dit que s'il a le droit de voter pour les membres de la plus nombreuse des deux Chambres de la Législature, il a celui de voter pour les membres du Congrès, la Chambre des représentants devant être composée de membres choisis par des électeurs tels que lui.

La section 4 de l'article 1, en autorisant le Congrès à indiquer les époques et les endroits auxquels les élections de sénateurs et de représentants devront avoir lieu, à indiquer la manière dont ces élections auront lieu, a voulu assurer l'existence du gouvernement lui-même, et a agi dans l'intérêt des citoyens de tous les Etats ; il a voulu mettre le pays à l'abri du danger de n'avoir pas de Congrès par suite de l'indifférence ou de l'hostilité des Etats.

En un mot, la première et la quatrième sections de l'article 1 ont pour but de placer l'élection des représentants sous le pouvoir du Congrès.

La loi est donc constitutionnelle.

La personne qui, dans une annonce publiée le 6 février, dit avoir perdu une somme de $1575, est priée de passer au bureau de l'ABEILLE.

VÉTÉRINAIRE.—Il n'est pas facile de toujours trouver un vétérinaire intelligent et consciencieux. A ce double titre nous croyons devoir recommander M. Vincente Ranna, qui a fait des études spéciales et est muni de son diplôme. M. Ranna, qui exécute en même temps toute espèce de travaux de forge, a son cabinet et son atelier au No 135, rue des Remparts, entre Toulouse et St Pierre. Les ordres qu'on voudra bien lui adresser seront invariablement exécutés avec soin et promptitude.

Les Shadines, toujours prêtes, n'ont pas besoin d'être cuites.

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido

—Le Progrès, de Saintes, journal de M. Eschassériaux, annonce officiellement la candidature du maréchal Canrobert au siége laissé vacant dans la Charente par la mort de M. André.

Avez-vous jamais essayé une cuisée de Shadines ?

LOUISIANE.

Le *Louisianais* sermonne ceux de nos paroissiens qui ne veulent pas s'occuper des élections à la convention ; espérons qu'il ne parle pas à des sourds. Nous empruntons à notre confrère les items suivants :

Cour—Le juge Siakron n'a pas tenu sa cour le mois passé.

Arrivé de la Nouvelle-Orléans mercredi dernier, il a ajourné sa cour à lundi prochain.

En attendant, la prison est pleine, les prévenus réclament et la paroisse paie.

Avocats, parties et peuple, tout le monde est mécontent.

Il faut qu'un juge soit à son poste et remplisse son devoir. Les lenteurs, les longueurs et les atermoiements ne sont pas une justice convenable.

Il est temps de changer notre système judiciaire, qui est mauvais de la tête aux talons.

Travaux. — Les travaux des champs ont recommencé partout, et nos agriculteurs sont à l'œuvre, pleins de courage et d'espérance.

Le plant de cannes est généralement bon.

L'hiver semble terminé pour nous.

Le Mississippi monte sans doute, selon son habitude, et nous apporte son tribut continuier de bois, mais tant que la crevasse de Morgaza sera ouverte, nous n'aurons point à redouter l'inondation par ici.

C'est déjà quelque chose.

Espérons aussi que le Congrès finira bien par mettre l'entretien des levées du fleuve national à la charge du gouvernement général.

Nous lisons dans le *Sucrier* du 6 février :

Jusqu'à cette date nous n'avons pas entendu dire qu'il y eût dans cette section du plan de cannes avarié. Dans plusieurs endroits, les cannes plantées pendant l'automne, ont commencé à pousser pendant les premiers jours de chaleur. Le labourage marche et les travaux préparatoires pour la nouvelle récolte.

Le général G. S. Rousseau, de la paroisse Iberville, qui est mort le 30 janvier dans son bateau-boguet, était un gradué de West-Point. Il était frère du commodore Rousseau bien connu à la Nouvelle-Orléans.

Le *Sucrier* relate un incendie qui a éclaté le 4 février et qui a consumé plusieurs bâtisses en bois, un café tenu par M. Suberbielle, une grocerie, un restaurant, etc. M. Martinez, le grocer a eu à peine le temps de sauver sa femme et ses enfants. Les flammes ont traversé deux rues mais on a pu arrêter leur progrès.

UNE VILLE QUI VAIT FAILLITE.—Il y a longtemps que l'administration municipale de la Nouvelle-Orléans aurait dû faire comme le contrôleur intelligent d'Elizabeth. Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain* :

Le contrôleur de la ville d'Elizabeth (New-Jersey) ayant déclaré qu'il était dans l'impossibilité de remplir les engagements financiers contractés par la ville d'Elizabeth a déposé son bilan au nom de la Cité.

On ne s'attendait pas à cette catastrophe et quoique la situation obérée des finances municipales ne fût un mystère pour personne, jusqu'au dernier moment on avait conservé l'espoir de faire face à toutes les difficultés, aussi, quand la nouvelle de la déclaration de faillite a été connue de la population, une grande émotion s'en est-elle suivie.

Le chiffre de la dette totale de la ville monte à $3,829,865, celui des ressources, à $1,137,734.

On suppose que la malversation de certains agents financiers n'a point été étrangère à ce désastre.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—L'opéra de Massé, *Paul et Virginie*, a été donné pour la seconde fois hier soir, au bénéfice de Mlle Emma Abbott, qui compte beaucoup d'amis dans le public et qui a reçu de vives marques de sympathie.

La compagnie d'opéra anglais doit donner pour ses adieux *Faust* en matinée, et *Le Trouvère* ce soir.

Demain une compagnie dramatique remplacera l'opéra anglais.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Mme. Modjeska a été hier soir dans le rôle de Juliette, ce qu'elle a été dans tous ses rôles, admirable de correction et de pureté, et le public a fait très volontiers le sacrifice de la diction, car il n'est pas donné à tout le monde d'articuler sans faute les vers de Shakespeare. Cette difficulté mise à part, Mme Modjeska a saisi son rôle dans la perfection et on se rappellera longtemps ici le caractère tout particulier qu'elle lui a donné. Nous reverrons aujourd'hui en matinée Mme Modjeska dans le rôle de Gilberte et nous la reverrons ce soir dans celui d'Adrienne Lecouvreur qui termine son engagement.

Dimanche soir, le grand tragédien, M. Jno. McCullough fera son début à l'Académie de Musique.

THEATRE ST-CHARLES.—Grande matinée aujourd'hui à ce théâtre et ce soir un spectacle des plus variés. Le personnel du vieux Drury est fort nombreux et il a des artistes pour répondre à tous les goûts de son public. On annonce pour la matinée et la soirée d'aujourd'hui un programme entièrement nouveau et fort riche.

LES ELECTIONS DE DEPUTÉS EN FRANCE.—Voici le résultat complet des élections:

Montmédy (Meuse).—Le commandant Royer, maire de Spincourt, candidat républicain, élu contre M. d'Imécourt, monarchiste, en remplacement de M. Billy, républicain décédé.

2e circonscription de Tarbes (Hautes-Pyrénées)—M. Desbons, ancien député, candidat républicain, élu contre M. Darnaudat, monarchiste, invalidé. Le 14 octobre 1877, M. Darnaudat avait obtenu 6,375 voix contre 5,674 données à M. Desbons.

Condom (Gers).—M. Paul de Cassagnac, candidat monarchiste invalidé, réélu avec 600 voix de majorité contre le docteur Lannelonge, républicain. En 1877, M. du Cassagnac avait obtenu 10,915 voix contre 8,779 données au candidat républicain.

Pontivy (Morbian).—Le docteur Le Maguet, candidat républicain, élu contre M. de Mun, monarchiste invalidé. En 1877, M. de Mun avait obtenu 13,294 voix contre 7,300 données à M. Le Maguet.

Puget-Théniers (Alpes-Maritimes)—M. Récipon, candidat républicain, élu contre le duc Decazes, monarchiste invalidé. En 1877, M. Decazes avait obtenu 3,174 voix contre 2,391 données au candidat républicain.

2e circonscription de Castres (Tarn).—Le baron Reille, candidat monarchiste invalidé, réélu contre M. Barley, républicain.

Cosne (Nièvre).—M. Théodore Fleury, candidat républicain, élu en remplacement de M. de Bourgoing, monarchiste invalidé. En 1877, M. de Bourgoing avait obtenu 9,723 voix contre 8,790 données à M. Fleury. Cette fois, M. de Bourgoing ne s'est pas représenté.

Bressuire (Deux-Sèvres). — M. Camille Jouffrault, candidat républicain, élu contre M. de La Rochejaquelein, monarchiste invalidé. En 1877, M. de La Rochejaquelein avait obtenu 9,802 voix contre 8,954 données à M. Jouffrault.

Ribérac (Dordogne). — M. de Fourton, monarchiste invalidé, réélu contre M. Achille Simon, maire de Ribérac. En 1877, M. de Fourton avait obtenu 11,586 voix contre 5,467 données au candidat républicain.

Fontenay-le-comte (Vendée).—Beausire, candidat républicain, élu contre M. Alfred Leroux, monarchiste invalidé. En 1877, M. Leroux avait obtenu 9,803 voix contre 7,596 données à M. Beausire. Cette fois, M. Leroux ne s'est pas représenté.

Des élections de ballotage sont nécessaires pour Yssingeaux (Haute-Loire), et Uzès (Gard).

Le taux de la mortalité dans notre pays devient tellement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année sans raison sérieuse raisonnable, et le mort résultant généralement de causes les plus insignifiantes. En général en l'année spécialement, les rhumes sont chosses si communes que dans les statistiques de chaque jour nous sommes exposés à ce que vos lecteurs qui nous honorent quotidiennement, aient trop tôt la fièvre en les décrivant. Ils pourraient n'étant déjà déchirés. Pas un mort de gens perdus dans la vie de cette manière ne nous parvient, qu'il n'ait avoué soit du temps d'abord de la fièvre, une guérison en soit été, soit être résultat, ainsi qu'une grande économie, de drogues et de consultations médicales. Pour tous les maux de gorge et de poitrine, le plus fréquent des Etats-Unis a été reconnu comme le plus grande découverte du son genre en médecine. Tous les drogueries dans ce pays ont vous en recommandent la merveilleuse efficace. Plus de 250,000 bouteilles ont été vendues l'an dernier dans ce pays qu'il y ait eu le moindre échec dans l'ordre quelque.

LES BLÉS AMÉRICAINS EN FRANCE.

On nous écrit de Paris que la question des blés d'Amérique vient d'être soulevée par la Société des agriculteurs de France. Il s'agirait de demander l'établissement d'un droit d'entrée pour protéger les cultivateurs français contre la concurrence des blés américains.

Une réunion régionale de la Société des agriculteurs de France, s'est tenue le 11 janvier, à Melun, sous la présidence de M. Foncher de Careil, assisté de M. Bancel, secrétaire.

M. Paul de Jouvencel a demandé que l'on s'occupât d'abord de la situation faite aux agriculteurs par l'importation croissante des blés d'Amérique. C'est dans ce but qu'il est venu à la séance. La récente dénonciation des traités de commerce de la France avec les pays étrangers donne à cette question une importance extrême et pressante. Il demande qu'une enquête générale soit provoquée, parmi les agriculteurs et dans la presse périodique, afin que le pays étant dûment averti, l'opinion publique se prononce, et que le gouvernement agisse.

Selon M. de Haut, une enquête est inutile ; les enquêtes ne conduiraient à rien d'assez prompt ; il faut arriver à des procédés plus efficaces.

Plusieurs membres prennent part à la discussion, et réclament d'autres mesures également défensives pour les diverses branches de l'agriculture.

Résumant les idées émises et rappelant que M. de Lavergne, sénateur, économiste et agronome très-distingué, a déjà proposé un droit compensateur de deux francs par hectolitre, M. le président demande que la section formule son vœu.

M. de Haut propose la rédaction suivante :

" La réunion émet le vœu que, dans le tarif général des douanes, il soit établi un droit compensateur sur les céréales importées, représentant la somme des impôts et charges de toute nature payés par l'agriculture française.

"La réunion pense que la discussion sur la quotité du droit pourrait s'ouvrir sur le chiffre de deux francs par hectolitre, chiffre indiqué par M. de Lavergne."

M. de Jouvencel dit qu'il votera le vœu tendant à provoquer la discussion à la Société des agriculteurs de France et dans la presse, mais il voudrait qu'on supprimât les mots : *représentant la somme des impôts et charges de toute nature payés par l'agriculture française*.

Selon lui, ces expressions ont d'abord l'inconvénient de trop ressembler aux arguments des protectionnistes et de provoquer l'opposition des partisans de la liberté du commerce.

D'ailleurs, ces expressions ne sont pas exactes ; le surcroît d'impôts et de charges supporté par le blé français par rapport au blé américain, est bien supérieur à deux fr. par hectolitre ; il désire que la réunion exprime simplement le vœu d'un droit compensateur à l'entrée, comme mesure de légitime défense au moment où une véritable guerre de tarifs, dont l'Allemagne a donné le signal, va commencer dans le monde industriel et commercial.

M. Foucher de Careil dit que c'est bien, en effet, une guerre de tarifs qui commence.

On procède au vote, deux membres seulement appuient l'opinion de M. de Jouvencel pour la suppression des mots : "représentants, etc."

La résolution est votée dans la forme proposée par M. de Haut.

LA DÉSINFECTION PAR LA GELÉE ARTIFICIELLE.—Mme Elizabeth Thompson a adressé la lettre suivante au comité du congrès sur les maladies épidémiques :

Les conclusions de la commission d'experts autorisée par le congrès à faire une investigation sur l'épidémie de fièvre jaune de 1878 justifient pleinement mon attente des avantages à retirer de la prompte étude de l'histoire de la dernière calamité. C'est avec une grande confiance que j'attends les délibérations du congrès sur ce sujet, et sans prétendre offrir des conseils sur de grandes questions de législation nationale et internationale, je désire appeler l'attention spéciale sur des faits et recommandations relativement au froid, qui est virtuellement notre seul remède préventif. La science nous aidera immédiatement, si nous ne sommes pas négligents, et il faut espérer que des mesures immédiates seront prises pour rendre la désinfection des navires praticable à la Nouvelle-Orléans dès le commencement de l'été prochain.

Les dessins d'un steamer réfrigérant, par le professeur John Gamgee, de Londres, sont très avancés au chantier maritime, mais il faudra au moins trois mois de la date de la signature des contrats pour construire ce navire de manœuvre et machine. Il faut donc espérer qu'en attendant la discussion de questions plus générales, le congrès, dans sa sagesse, adoptera quelque mesure de nature à donner à ce pays toute la protection que peut offrir la gelée artificielle.

La commission d'experts déclare que les navires sont "spécialement dangereux," et qu'ils "restent des sources d'infection des mois après avoir été infectés du poison ;" que le poison "de la fièvre jaune ne peut pas résister à l'influence de la gelée, et qu'exposé à une température de congélation il devient inoffensif et il est probablement détruit ;" que "si les appareils et expériences projetés en vue de l'utilisation d'un froid extrême pour cet objet se trouvent susceptibles d'application à la désinfection des cales et autres portions des navires, leur succès sera une acquisition sanitaire d'un prix inestimable."

Les pertes infligées à ce pays par la fièvre jaune sont évaluées et estimées à des sommes variant de $100,000,000 à $200,000,000," et l'on a calculé que dans la seule ville de la Nouvelle-Orléans les dommages se sont élevés à $15,335,000.

Des millions sont été dépensés en navires de guerre, et j'espère sincèrement qu'on profitera avec promptitude et libéralité de l'occasion que nous avons maintenant de mettre à l'épreuve le grand préventif de la nature pour la fièvre jaune—le froid.

Je suis fatigué de ce que l'on me donne à manger. Essayons des Shadines.

UN HOSPICE POUR LES ORPHELINS DE L'ÉPIDÉMIE—Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

L'épidémie cruelle qui a ravagé les Etats du Sud pendant l'été dernier a laissé derrière elle bien d'autres victimes que les morts. Ce sont les veuves et les orphelins.

Une commission centrale s'est formée à Washington pour examiner la situation et discuter les meilleurs moyens de porter un prompt secours aux misères de toute sorte qui reconnaissent l'épidémie pour origine.

Cette commission s'est réunie avant-hier sous la présidence de l'ex-gouverneur Shepherd afin d'examiner le projet présenté par le docteur Marshal, du Mississippi, projet suivant lequel un hospice serait créé sur le champ pour recueillir les orphelins. La proposition a été adoptée à l'unanimité et des sous comités sont organisés pour obtenir du Congrès l'autorisation nécessaire à l'établissement de cet hospice.

Richard Frotscher,
Marchand de Graines,
14 et 17.....Rue Royale.....14 et 17

A un mois au moins, le nouveau complet de printemps de M. Fabian, 15 rue Royale. Légèreté et élégance pour le printemps et prix de printemps. Assortiment des plus riches de Fantaisie de France et de Londres. Tissus Anglais et Français, Cheviot Ecossais, Tricot Miller, Cloutet et des Etats-Unis. Tissus Jérusalem, Gros Alpacas et Mohair pour les jardins des Etats-Unis, et des serviettes de port. Il célébre respectueusement ses prières.

Dédiée le 7 février, à 4 heures 30 minutes, à l'âge de 20 ans, Mme SYDALISE DELACAI-ZE, veuve du colonel JOHN THOMPSON. Les amis et les connaissances des familles Delachaise et Christian, et ceux de ses petits-fils Florville Jouaville et Philip Thompson, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 8 février, le convoi devant partir à 2 heures de sa dernière résidence No. 231 1/2, rue Constant.

Les journaux des Opéras sont priés d'insérer.

Décédé, hier matin, à sept heures, à l'âge de 90 ans, JEAN PIERRE SARRE, natif de Gonnaux, canton de Lourde, Hautes-Pyrénées, France. Son ami et connaissance, ainsi que ceux de Baptiste Tajique et de son fils, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 11 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Jackson et Upland, Carrollton.

LE PETIT JOURNAL.
Journal quotidien de Paris-Soir.

LE PETIT JOURNAL paraîtra LUNDI, 10 février, à 2 heures P. M. et les jours suivants à la même heure. Publié par une association ayant en charge, le PETIT JOURNAL solliciter le patronage du public. Le prix de l'abonnement est de 20 cents par semaine. Ceux de nos marchands qui désirent lui donner des avis sont priés de les lui adresser le LUNDI matin au plus tard.

Bureaux du PETIT JOURNAL : rue de Chartres 102, au premier.

L'UNION FRANÇAISE.

Le Conseil de Direction rappelle aux Français, nouveaux arrivés ou autres, que le Comptoir d'Escompte gratuit, sera ouvert de nouveau, aussitôt qu'il aura un nombre suffisant d'élèves, et que les leçons du soir, pris ceux qui désirent suivre un cours de vocabulaire, lire, écrire et compter, sont ouverts au Bureau de la Société, rue St-Louis No 9.

Par ordre de la Direction :
A. GUILLEMET,
8 fév—6t Secrétaire.

AVIS.

UNE compagnie de Machines à Coudre, fabriquant une machine de premier ordre, jouissant depuis longtemps et fort appréciée dans toute l'Amérique, désirerait avoir une personne de confiance pour en faire le placement à la Nouvelle-Orléans, pour quelques mois. Il a été fait des conditions avantageuses. Donner le vrai nom avec tous les renseignements nécessaires, et s'adresser (confidentiellement) à Hiram Neal, ville de New-York. 6fév—2T

BOIS ET CHARBON,
Au coin des rues Dauphine et Conti.

LE soussigné a fait venir du nord une machine à vapeur pour scier et couper le bois, ce qui lui permet de le livrer à bon marché. Il fournit aux familles du bois de chauffage aux prix réduits qui suivent : Bon frêne, scié et coupé, $7 la corde ; chêne, do, $6. Il vend aussi du CHARBON TRÈS BAS PRIX.—Bois Charbon de terre et Charbon de bois. Il garantit la mesure qui est toujours bonne et complète. Livraison aussi vite à domicile.
6 fév—1 an. B. POMEN.

Avis spécial aux expéditeurs de Vermillionville.—A partir du 7 février 1879 et jusqu'à nouvel ordre, tout fret en destination du Bayou Vermillion sera transporté par le Steamer du Fer de la Louisiane et Texas de Morgan et Pier Line Steamers, 50 00 au dessous des taux d'avis, excepté les machines, les bois de charpente, les briques, les cercles, les perches, lattes et autres matériaux de tonnellerie, seront transportés à 33 1/3 pour cent au dessous des taux annoncés.
7fév—1T PHAR LINE STEAMERS.

Salle de la compagnie de Pompe à Vapeur St Bernard No 1.—Samedi, 8 février 1879.—INSPECTION D'UNIFORME. Dimanche, 9 février 1879, à 10 heures A. M. précises.
Par ordre de
A. DARCANTEL, Foreman.
WM. LEMONNIER, Secrétaire.
7fév—3T

Le Dr SOUCHON,
DE RETOUR EN VILLE.
A repris l'exercice de sa profession.
108 RUE ROYALE.
Entre Ste Anne et Dumaine.
Consultations de 3 heures à 4 heures.
2 fév—2 au 16—PP.

Cigares.
MAGI & MIRANDA,
IMPORTATEURS DE
Cigares de la Havane
Grand et magnifique assortiment de cigares des marques suivantes
CABANAS, MAJAGUA, ESCEPCION, Flor del Fumar, Villar Villar, Reserva, Pedro Murias, Morales, Rovenda, Rodriguez, Sol, etc.
A vendre aux plus bas prix du marché, par
MAGI & MIRANDA,
Coin sud-est des rues St-Charles et Gravier.
5jan—1m Commerce.

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE - ORLEANS.
CIRCULAIRE.

NOUS avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE ORLÉANS, tout le stock de BOUCHONS de notre succursale à la Nouvelle-Orléans, ainsi que notre clientèle. Nous remercions de leur généreux appui ceux qui nous ont accordé leur patronage et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.

WILLIAM KING & CO.

A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que notre fabrique à vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bref délai, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.

New Orleans Cork Manufactory.
41.....RUE ROYALE.....41
1er fév—3mPP

Nouvelle Maison,
ANCIEN LOCAL JOHN BELL,
20 Poydras, coin Dauphine,
Près du Dépôt du Chemin de Fer Morgan.

A. B. DAZET, Importateur de Bruiles et Exportateur de Pâtisserie. On trouvera constamment des Choux Pommés, des Raccolt Contentement des Velouties, des Ecrits, des Ordres promptement exécutés au cours du marché et à des prix modérés. Pour faciliter des ordres, elle devrent être accompagnés de références commerciales.

On trouvera constamment M. Chatéau à son poste, même numéro. 28fév—1m

BAUME PECTORAL
AUX NAVETS INDIENS.

Le Baume pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies, les essoufflements, les douleurs nerveuses, les compagnons des poitrines, les maux de gorge et poitrine, et les douleurs du côté. Il rétablit l'expectoration, arrête les douleurs du côté, et calme les douleurs. Il guérit la pleurésie, qu'il soulage d'une manière prompte. Prix 25 et 50 cents.
E. LAPLACE, pharmacien,
Coin des principales pharmacies de la ville et de la campagne.
26fév—1m

STONEWALL JACKSON
EMPORIUM,
Coin des rues Royale et St-Louis
26 fév—3m PP

LE ROI
N'EST PAS MORT.
Vive le Roi ! !

Oh ! mes amis, il arrive, c'est vous dire que je joie cette bonnête parfaite à la mode.

IL ARRIVE !
Bientôt la ville sera trop petite pour contenir tous les visiteurs accourus pour le voir et le fêter.

QUEL PLAISIR
Pour tous ceux qui ne veulent pas se ruiner en voir pour de ces belles et de ces promenades, comme de va d'amour dans nos longues et rondes.

POUR TOUS
La grande parade qui s'approche sera un événement, c'est à peut vendre en être témoin, afin de pouvoir en parler sous mois et parents.

ON DIT DEJA
Que le roi a lancé de grands ordres concernant le commerce, il a surtout ordonné de grandes réductions dans les prix de certaines marchandises. C'est étant cette circulaire de nos grandes maisons qui ont changé bien des prix et vendre aux taux les plus modiques. Ainsi pour la grande fête du Mardi Gras, tous les étrangers pourront acheter de bonnes maisons nouvelles avec économie et économie.

AU PREMIER RANG
De ces grandes maisons nous pleurons

l'Étoile Rouge !

Cette maison qui en peu de temps a su bouleverser le vieux quartier de magasins de nouveautés et partir sur un pied nouveau et faire voir à tous ses prédécesseurs, quelque étoile, aller toujours en augmentant, et avantages que cette maison possède sont bien faite pour lui assurer un succès de plus en plus, ce qu'on en juge par ce qui suit :

Outre les nombreuses ventes que nous mentionnons plus haut, le propriétaire de l'Etoile Rouge vient de conclure un nouveau marché avec une maison de New-York, qui lui a fait des con